

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

AMPLIATIONS

PREFECT. CENTRE I
ORIGINAL I
JORD I
TRESOR I
DGF I
DP I
CF I
SGG 2
PR 4
AA 2
MFPT I
MFAE I
DAI 4
SP de DOGBO I
GRAN-POPOI
ATLANTIQ. I
OUIDAH I
KLOUEKANME I
SAVE I
PREFECT. LOKOSSA I
SUD-EST P/NOVOI
SUD COTO I

VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;
VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
VU la Loi N°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret N°304/PC-DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale ;

SECRET :

ARTICLE 1er. - M. Jean-Marie MEGNASSAN, précédemment Sous-Préfet de Dogbo est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Grand-Popo

ARTICLE 2°. - M. Joseph AHO GLELE, précédemment Sous-Préfet de l'Atlantique est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Ouidah

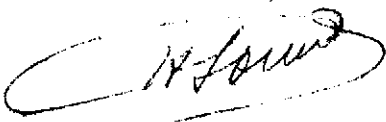
ARTICLE 3°. - M. Armand ALAPINI, précédemment Sous-Préfet de Klouékanmè est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Savè

ARTICLE 4°. - Le présent Décret qui aura effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. /.-

Par le Président de la République

Fait à COTONOU, le 25 MAI 1966

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de la Défense Nationale,


Général Christophe SOGLO


Lt-Colonel P. AHO

Le Ministre des Finances
et des Affaires Economiques

